

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, juste avant que le ministre expose l'attitude du gouvernement, j'aimerais faire quelques instances et une proposition. J'interviens à ce stade afin de saisir l'occasion qu'offre la motion d'ajournement en raison de mon intérêt, comme député de la Colombie-Britannique, pour le bien-être d'abord de l'industrie de la culture des fruits de l'endroit, mais aussi d'un certain nombre d'autres producteurs primaires qui sont touchés.

L'industrie des fruits de la Colombie-Britannique possède depuis longtemps un marché traditionnel pour ses produits au Royaume-Uni, ces produits sont habituellement acheminés par le port de Montréal et c'est à ce temps-ci de l'année, à l'approche de Noël, que se fait le gros des expéditions. Toute interruption ou ralentissement de l'acheminement de ces denrées périssables représente donc en soi un recul très grave pour l'industrie, la sorte de recul auquel les marchés sensibles ont l'habitude de réagir assez mal.

Ceux qui s'intéressent aux produits de ce genre outre-mer doivent avoir l'assurance que l'on fera honneur à leurs exigences commerciales, et si des interruptions surviennent dans l'approvisionnement, les fructiculteurs de Colombie-Britannique perdront leur renom. On peut donc facilement concevoir l'émoi et l'inquiétude de leur part, devant une interruption comme celle qui est due au ralentissement actuel. L'inquiétude s'accroît en outre du fait que le marché du Royaume-Uni, par suite de la dévaluation de la livre, présente encore plus de difficultés qu'à l'ordinaire. La situation est déjà assez difficile comme cela.

On ne saurait trouver ailleurs des pommes d'aussi bonne qualité que celles-là; par contre, d'autres sources d'approvisionnement existent. Si, à cause de la dévaluation, notre position est compromise sur le marché du Royaume-Uni et qu'il s'y ajoute des difficultés dans le transport des denrées, autrement dit la difficulté de faire honneur aux engagements, il est normal que les contrats des compagnies pâtissent de la situation dans le port de Montréal. Aussi, monsieur l'Orateur, vous conviendrez avec moi que l'inquiétude et l'alarme suscitées dans l'industrie fruitière de la Colombie-Britannique par la situation actuelle sont tout à fait justifiables.

Dans cette conjoncture, ils croient—et je les appuie—que le ministre ne peut plus refuser d'intervenir directement. Après tout, c'est le gouvernement qui, sur la recommandation du ministre du Travail, a présenté au Parlement

et a fait adopter, le premier régime d'arbitrage de sorte que le gouvernement est inévitablement engagé à voir à ce que les dispositions énoncées ou sous-entendues dans ce statut soient mises à exécution. Nous nous sommes opposés au bill à l'époque. Nous avons dit qu'il créerait des problèmes. L'honorable député d'Ontario a clairement signalé quelles sortes de difficultés en découleraient. Mais le gouvernement a insisté, et il a réussi à faire adopter le bill par la Chambre.

Le bill stipule que les décisions de l'arbitre seront incorporées aux conventions collectives. Le projet de loi le dit. Il s'ensuit nécessairement que ces décisions doivent être mises en vigueur. Je prétends que le gouvernement ne peut pas à ce moment écarter la question en disant: «Il y a un différend quant aux conditions et il ne conviendrait pas que nous intervenions davantage, directement ou indirectement.» Je prétends que le ministre doit réunir les parties et prolonger les séances jusqu'à ce qu'elles en viennent à un accord sur le sens des conditions.

Le ministre doit inculquer aux parties leurs responsabilités vis-à-vis du pays. Je sais qu'il lui répugne de dépasser ce qu'il croit le principe général présidant à l'intervention directe dans les cas de ce genre. Je respecte le principe et comprends sa répugnance, mais j'affirme que le gouvernement, maintenant qu'il est aux prises avec ce problème difficile, ne peut s'en détacher.

Je fais aussi appel au ministre de l'Agriculture. J'en suis certain, il connaît la gravité de la situation pour les producteurs de l'industrie primaire et il est superflu que je développe le sujet. Je trouve qu'il devrait, conjointement avec le ministre du Travail, rencontrer les parties au différend et les pénétrer du fait que même si elles ont des soucis fort compréhensibles, d'ailleurs, respectés, il existe néanmoins un souci primordial, à l'égard duquel elles doivent elles-mêmes montrer du respect—soit l'intérêt du pays et le sort des parties impuissantes à intervenir directement. Puisqu'il en est ainsi, ces parties doivent être représentées par les ministres du gouvernement actuel, agissant en leur nom.

Je sais que le gouvernement se préoccupe de cette situation et je ne fais pas mes propositions avec l'idée qu'il n'y a pas lui-même déjà songé ou exprimé son inquiétude. Mais je crois que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le ministre du Travail et le ministre de l'Agriculture devraient former équipe et rencontrer les parties en cause dans ce conflit. Ils devraient le faire sans délai et